



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2018 – 12 du 23 octobre 2018

Objet : Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 16 octobre 2018.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine ForgePersonnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis Kohn**Représentants du personnel :** Charlène Deveaux, suppléanteAbsents excusés ayant donné un pouvoir :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Jean-Pierre Muller**Représentants du personnel :** Olivier Lopes, titulaireAbsents excusés :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Agnès Rafaitin,**Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise :** Jean-Yves Latournerie
DRAC : Nicole Da CostaPersonnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert, Bernard Toublanc**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- La présentation budgétaire simplifiée du budget jointe aux dossiers et à la présente délibération
- Le rapport d'orientation budgétaire joint aux dossiers et à la présente délibération
- La discussion tenue en séance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Atteste qu'un débat d'orientation budgétaire concernant l'exercice 2019 s'est tenu et prend note des grandes orientations présentées.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 12



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

25 OCT. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Budget principal 2018-2019 - section de fonctionnement
Présentation analytique simplifiée

	Prévision 2018	DOB 2018 du 17/10/2017	BS du 12/04/2018	Prévision 2019	DOB 2019 du 23/10/2018
Recettes	2 249 825	2 250 925	2 261 680	2 317 585	2 263 885
Recettes propres	468 674	488 174	441 648	482 734	482 734
Subventions d'exploitation	1 259 751	1 259 751	1 259 751	1 259 751	1 259 751
dont contribution Conseil départemental	1 216 115	1 216 115	1 216 115	1 216 115	1 216 115
dont Conseil départemental pour Strict entretien	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
dont DRAC pour Strict entretien	19 636	19 636	19 636	19 636	19 636
Atténuation de charges	15 000	15 000	45 000	10 000	10 000
Autres produits de gestion courante	42 000	27 000	27 000	57 000	27 000
dont rbsmts des formations professionnelles	27 000	27 000	27 000	27 000	27 000
dont reversement du bénéfice du BA	15 000	0		30 000	
Produits exceptionnels	94 400	91 000	118 281	118 100	94 400
dont mécénat	35 000	40 000	40 000	50 000	30 000
dont subvention Région	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
dont subvention DRAC - résidence musique	10 000	10 000		15 000	
dont subvention DRAC - résidence théâtre					
dont subvention DRAC - Exposition	5 000	3 000	3 000	5 000	3 000
dont subvention DRAC - Education artistique	5 000	5 000	5 000	5 000	
dont CCVVS pour Point Infos Touristiques	13 000	12 000	11 400	13 500	11 400
dont intervention Temps Activité Périscolaire	6 400	1 000		9 600	
dont Autres			38 881		30 000
Subvention transférée au résultat	370 000	370 000	370 000	390 000	390 000
Dépenses	2 249 824	2 250 925	2 310 306	2 317 585	2 263 885
Chapitre 011	550 576	526 860	555 311	585 174	587 885
Frais généraux	344 212	345 360	361 978	357 654	360 000
Programme culturel	113 964	105 000	108 820	125 253	123 000
Espaces extérieurs	36 000	41 000	40 500	36 000	41 000
Communication	16 000	11 000	9 000	16 000	11 000
Plaisir(s)	14 000	16 500	20 000	14 000	22 000
Action culturelle	26 400	8 000	15 013	36 267	30 885
Chapitre 012	1 316 249	1 342 065	1 353 503	1 329 411	1 273 000
salaires bruts	835 615	851 000	948 264	843 971	860 000
charges patronales	461 444	471 875	385 339	466 058	387 000
divers	19 190	19 190	19 900	19 382	26 000
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
Charges financières	3 000	2 000	1 500	3 000	3 000
Charges exceptionnelles	10 000	10 000	0	10 000	10 000
Amortissements et Provisions	370 000	370 000	370 000	390 000	390 000
Virement à la section d'investissement			29 992		
Résultat de l'exercice	0	0	-48 626	0	0
Résultat antérieur reporté	0	0	48 626	0	0
Résultat cumulé	0	0	0	0	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2019

Le présent rapport est établi en comparaison avec le budget supplémentaire de l'exercice 2018.

I. Orientations budgétaires envisagées :

A. Evolutions des dépenses et recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées en très légère baisse de 1,14%.

Dans le détail :

- Les recettes propres sont évaluées en hausse de 9,30%, prenant en considération l'augmentation des recettes de l'activité commerciale (budget annexe) qui peut être réaffectée au budget principal.
- Les subventions d'exploitation (contributions du Conseil départemental du Val d'Oise et financement de la DRAC au strict entretien) sont envisagées stables.
- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel : CPAM, prévoyance), sont revues largement en baisse après une année où elles ont été très importantes, liées à de longs arrêts maladie et à une régularisation sur les années antérieures.
- Les autres produits de gestion courante (remboursements par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des dépenses de formations de l'équipe) sont évalués stables, correspondant à un programme de formation ambitieux.
- Les produits exceptionnels se décomposent en :
 - Mécénat : celui-ci est revu à la baisse par rapport à la prévision du Budget Supplémentaire 2018, au regard des résultats attendus effectivement sur l'exercice 2018
 - Subventions sur projets : une prévision prudente, n'intégrant pas de soutien de la DRAC à l'éducation artistique, a été inscrite
 - La contribution de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à l'ouverture du Point d'Informations Touristiques a été reconduite à l'identique.
 - Autres recettes exceptionnelles : elles correspondent à des remboursements attendus de charges patronales trop versées à l'URSSAF sur des exercices antérieurs.
- Les subventions transférées au résultat ont été estimées en hausse de 20.000€ : elles devront faire l'objet d'une évaluation précise.

Les dépenses sont, elles, évaluées en baisse de 2%.

Dans le détail :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général sont prévues en hausse de 5,87%. Elles se composent comme suit :
 - Frais généraux : stables
 - Programmation culturelle : en hausse de 13%, prenant notamment en considération la préparation de l'exposition sur le Voyage des Plantes et deux autres expositions contemporaines.
 - Entretien des espaces extérieurs : stables
 - Communication : en hausse de 22% pour continuer de décliner la nouvelle charte graphique de l'EPCC sur différents supports
 - Réalisation du journal Plaisir(s) : en hausse de 10% afin de s'aligner sur la réalité économique de deux numéros par an.
 - Action culturelle : doublement du budget pour proposer de nouvelles actions
- Au chapitre 012, les ressources de personnel, après une année 2018 au cours de laquelle la prévision de dépense avait été particulièrement importante (CDD de remplacements et d'accroissement d'activité – compensation de l'absence de chantier d'insertion -, deux départs à la retraite), les dépenses sont évaluées en baisse de 5,95%.
- La prévision de charges financières (frais de Ligne de Trésorerie) est doublée : d'importants travaux prévus en investissement devraient générer une importante utilisation de la Ligne de Trésorerie et donc des frais plus importants.
- Des charges exceptionnelles ont été réinscrites, prenant en considération un jugement en appel des prud'hommes dont la décision est attendue.
- Amortissements et provisions : cf. subventions transférées au résultat

B. Evolutions des dépenses et recettes d'investissement

D'importantes opérations d'investissement sont inscrites à la section d'investissement depuis plusieurs années : Terrasse des Chapelles, Théâtre. Ces deux chantiers seront partiellement menés en 2019.

Une nouvelle opération devra être inscrite pour la restauration du donjon.

La consolidation du Papier Peint chinois devrait elle aussi être menée.

Comme chaque année, un budget d'« investissement courant » sera inscrit, stable par rapport aux années précédentes.

II. Informations relatives aux ressources humaines

A. Structure des effectifs

Cf. organigramme présenté en séance.

B. Dépenses de personnel

Cf. ci-dessus.

C. Durée effective du travail

En application de l'accord d'entreprise du 10 février 2015, la durée effective du travail est de 1.568h par an dans l'établissement.

Les salariés travaillant plus de 150h durant les dimanches et jours fériés voient leur nombre d'heures de travail abaissé à 1.478h.

Le temps de travail des cadres est évalué au forfait et leur nombre de jours à travailler est de 214.